



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 février 2016  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 18 février 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous faire tenir ci-joint un résumé des autorisations accordées par l'administration syrienne en vue de l'acheminement d'une aide humanitaire dans des secteurs contrôlés ou assiégés par des groupes terroristes armés.

- Le 16 février 2016, le Gouvernement syrien a approuvé l'autorisation demandée par l'ONU en vue de l'acheminement de convois d'aide humanitaire conjoints dans les secteurs suivants : province de Deir el-Zor; localités de Kafraya et de Fouaa (province d'Edleb); et localités de Madaya, Zabadani, Kafr Batna et Moudamiyé (province de Rif-Damas). Le 17 février 2016, 32 camions ont acheminé à Moudamiyé une aide alimentaire destinée à 4 400 familles (de quoi satisfaire la moitié des besoins), des produits nutritionnels pour les enfants et les femmes enceintes, des médicaments, des fournitures médicales et du matériel de dialyse (de quoi satisfaire tous les besoins). Des plans sont prévus en vue de l'acheminement, la semaine prochaine, d'une aide alimentaire aux 4 400 familles restantes. Un convoi de 18 camions chargés d'aide humanitaire (denrées alimentaires, produits nutritionnels, médicaments et fournitures médicales) est arrivé à Fouaa et Kafraya. L'aide permettra de satisfaire aux besoins de 20 000 personnes. Un convoi de 65 camions chargé d'aide humanitaire (denrées alimentaires, produits nutritionnels, médicaments et fournitures médicales) est arrivé à Madaya et trois des camions se sont rendus à Zabadani; l'aide permettra de secourir 40 000 personnes.
- Le 21 décembre 2015, le Gouvernement a approuvé la demande présentée par l'ONU en vue de l'acheminement d'une aide humanitaire à Bloudan (province de Rif-Damas), ainsi que dans les secteurs de Sabboura et de Harbnafsé (province de Hama). L'ONU n'a pas, à ce jour, donné suite à ces autorisations.
- L'ONU a obtenu l'autorisation d'acheminer une aide humanitaire à Bloudan, Moudamiyé et Tell (province de Rif-Damas) en principe et sur le plan pratique; une aide humanitaire a été effectivement acheminée en février 2016 à Moudamiyé et Tell.
- Les demandes présentées par l'ONU en vue de l'acheminement d'une aide humanitaire conjointe dans les localités de Noubl et de Zahra en 2015 ont été approuvées mais l'ONU n'y a pas encore donné suite.



- Le 5 février 2016, le Croissant-Rouge arabe syrien a acheminé une aide humanitaire fournie par le Programme alimentaire mondial à Dara el-Kabira (province de Homs).
- En juin 2015, le Gouvernement a approuvé la demande présentée par l'ONU en vue de l'acheminement de convois d'aide conjoints dans les secteurs d'Irbin et de Zamalka (province de Rif-Damas). Mais l'acheminement ne s'est pas produit, l'ONU insistant pour suivre un itinéraire peu sûr, qui a été rejeté par les autorités.
- Une aide humanitaire médicale fournie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a été acheminée le 14 février 2016 à Douma (province de Rif-Damas).
- Le Gouvernement a approuvé la requête présentée par l'OMS en vue de l'acheminement de médicaments contre la leishmaniose dans la province de Raqqa et de médicaments contre la tuberculose à Raqqa et Aïn el-Arab (province de Hassaké). Il est prévu d'acheminer l'aide en février 2016.
- Une aide a été acheminée les 11 janvier et 5 février 2016 dans le quartier de Waar dans la ville de Homs.
- Une aide humanitaire a été acheminée en janvier et février 2016 dans le secteur de Souk Wadi Barada (province de Rif-Damas).
- Le 8 février 2016, une autorisation a été accordée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en vue de l'acheminement d'une aide humanitaire dans le camp de Yarmouk (province de Damas) ainsi qu'à Yalda, Babila et Beit Saham (province de Rif-Damas). Les opérations en vue de l'acheminement de l'aide ont commencé le 11 février.
- Une aide humanitaire a été acheminée en janvier 2016 dans les secteurs de Chaddadé, Aricha et Markada (province de Hassaké) .

Au vu de la mission que lui assigne sa constitution, le Gouvernement réaffirme son attachement à l'acheminement d'une aide humanitaire à tous les citoyens dans le besoin, notamment dans les zones contrôlées ou occupées par des groupes terroristes armés. La Syrie demande à ce propos au Conseil de sécurité d'abroger les mesures unilatérales injustes qui lui ont été imposées par les États-Unis et l'Union européenne, disant qu'elles ont considérablement exacerbé les souffrances du peuple.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**